

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 11 AOUT 2021 à 20h30

Etaient présents :

M. ALLAIN Serge, Mme ALLAIN Jocelyne, M. BAILLARD Christophe, Mme BRIAULT Odile, M. COSTILS Romain, M. COUENNE Michel, M. FOUSSE Jean-Luc, M. HEUZE Gérard, Mme LEHOT Elodie, M. RENOUVEL Aurélien

Procuration(s) : Mme BRILLANT Elodie donne procuration à Mme ALLAIN Jocelyne
M. MALHERBE Stéphane donne procuration à M. Michel COUENNE

Etai(ent) excusé(s) : Mme BRILLANT Elodie, M. MALHERBE Stéphane, M. MANIGUET Julien, M. CHEVAL Dominique

Absent(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BRIAULT Odile

1- **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 9 juin 2021**

2- **Servitude de passage tous usages sur une parcelle du domaine privé de la commune**

Madame le Maire expose au conseil municipal que l'office notarial du cabinet de Me GUINEBAULT et Me SHELTON sollicite une délibération de la commune autorisant la constitution d'une servitude de passage tous usages sur le domaine privé communal, la parcelle ZH 112.

Cette servitude est nécessaire afin de desservir légalement la parcelle ZH 138, via la parcelle ZH 139.

DELIBERATION, Le conseil municipal :

- autorise la constitution d'une servitude de passage tous usages (tréfonds et surface) sur la parcelle communale du domaine privé de la commune ZH 112 au profit de la parcelle ZH 138, via la parcelle ZH 139, et autorise Madame le maire à signer l'acte correspondant.

3- **Eclairage public - Installation de mats solaires à deux arrêts de bus.**

Afin de sécuriser 2 arrêts de bus. L'un au lieu-dit « la Grande Mazurie » l'autre à « la Paturerie ».

Le projet consiste en la pose d'un candélabre solaire, les travaux comprennent :

- L'étude de faisabilité,
- La pose du massif,
- Pose d'un candélabre autonome de marque SUNNA DESIGN.

Le délai de réalisation est de trois mois.

Le tarif est de :

6 200€ HT pour les deux mats, le financement du SDEM est de 1 800€, et la participation de la collectivité est de 4 400€.

DELIBERATION, Le conseil municipal :

Madame le Maire présente aux Membres du conseil municipal les estimations pour l'extension du réseau d'éclairage public aux abri bus, « La Grande Mazurie - La Paturerie ».

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet est de 6 200€ HT.

Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune de PONTIS s'élève à environ de 4 400€.

Les Membres du conseil, après en avoir délibéré :

- Décident la réalisation de l'extension du réseau d'éclairage public aux abris bus « La Grande Mazurerie - La Paturerie »,
- Demandent au SDEM50 que les travaux soient achevés pour : 4^{ème} trimestre 2021
- Acceptent une participation de la commune de 4 400 €,
- S'engagent à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal,
- S'engagent à rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au projet,
- Donnent pouvoir à leur Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

4- Questions diverses :

Le 8 septembre - Réunion avec M. GUERIN, au sujet des aménagements piétonniers le long de la RD 911^e et RD 7^e.

Balayage de la voirie : L'entreprise BESNIER a balayé les voiries communales de l'agglomération courant août pour un montant de 783.75€ TTC.

Effarapage en hauteur : Courant septembre passage d'un lamier pour les haies trop hautes envahissantes, par l'entreprise GOSSE de Sartilly.

Effarapage et nettoyage des sentiers : Une demande de devis a été faite auprès d'entreprises locales pour 2022.

PAV : Des colonnes semi-enterrées seront installées à la Maréchallerie et seront doublés. Et des PAV seront également installées au nouveau lotissement du Clos de la Frênaie.

Fin de la réunion à 21h35

Prochain Conseil municipal le mercredi 22 septembre à 20h30